

SICAV de droit français

**LMdG FLOAT-TO-FIX 2027
(EUR)**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : UBS LA MAISON DE GESTION
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux Comptes : KPMG Audit

UBS LA MAISON DE GESTION - 39 rue du Colisée - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	8
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	20
6. Annexe(s)	48
Caractéristiques de l'OPC	49
Information SFDR	55

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Prospectus :

- 04/03/2025 : Changement du commissaire aux comptes

ANALYSE DU CONTEXTE ECONOMIQUE

Premier trimestre 2025

Économie : l'année avait bien démarré pour l'Europe

Le premier trimestre s'est achevé sur une progression solide des marchés européens : l'Eurostoxx a brillé avec une hausse de 7,2%, tandis que le CAC 40 a grimpé de 5,5%. Toutefois, les turbulences de mars ont terni cette tendance positive, avec une baisse de 4 % des principaux indices européens sur le mois. En cause, le « Liberation Day » prévu le 2 avril prochain pendant lequel Donald Trump annoncera une nouvelle salve de droits de douane.

La poursuite de la baisse des taux de la BCE et un sentiment des investisseurs particulièrement négatif envers l'Europe fin 2024 ont joué en faveur du Vieux Continent et ont profité à toutes les classes d'actifs. Les perspectives économiques ont montré des signes timides d'amélioration. Le résultat des élections en Allemagne est vu aussi de manière positive par les investisseurs. Une coalition CDU/CSU-SPD plus solide, et des dépenses de défense qui devraient atteindre 2,5 % du PIB d'ici 2027 soutiennent la confiance. En effet, l'entretien houleux entre Volodymyr Zelensky et Donald Trump, et l'annonce par ce dernier du gel de l'aide américaine à l'Ukraine, signifient un réarmement de l'Europe. Ce constat a profité aux valeurs dans la défense, à l'image de Rolls Royce dont le titre a nettement progressé au cours de la période.

Conformément aux attentes, la FED a décidé de laisser ses taux inchangés dans une fourchette comprise entre 4,25 % et 4,50 %, en raison du marché du travail qui reste solide. Comme attendu également, l'inflation reste quelque peu élevée avec un indice PCE qui a augmenté de 2,6% en décembre en rythme annuel, après 2,4% en novembre.

Les indices boursiers américains ont donc clôturé le trimestre dans le rouge avec un indice S&P 500 qui a reculé de plus de 8 % en euros. En cause, l'arrivée de l'Intelligence Artificielle (IA) chinoise DeepSeek, qui rivalise avec ChatGPT en termes de performances tout en ayant un coût de développement annoncé bien inférieur. Cette annonce rabat les cartes et vient bousculer les Américains seuls leaders dans ce secteur tout en soulevant des interrogations quant aux investissements massifs prévus et aux valorisations des acteurs de l'IA tels que Nvidia. Ce manque de dynamisme du secteur technologique aux Etats-Unis constitue la principale cause du ralentissement de la Bourse américaine même si cela ne remet cependant pas en cause les valeurs dans l'IA, à l'image de Nvidia qui a affiché des résultats record au dernier trimestre, avec un chiffre d'affaires de 39,3 milliards de dollars (+78 % sur un an). Malgré ces performances, l'action a plongé de 8,5 % en séance, victime de prises de bénéfices après un parcours exceptionnel depuis 2 ans.

Deuxième trimestre 2025

Économie : jusqu'ici tout ne va pas trop mal

Le deuxième trimestre a été marqué par une volatilité record, influencée par les guerres commerciales, les décisions des banques centrales et les tensions géopolitiques.

Les indices boursiers ont affiché sur la période -1,60% pour le CAC 40, +1,05% pour l'Eurostoxx et +1,90% pour le S&P 500 (en euros).

Les frappes israéliennes en Iran ont provoqué une flambée des prix du pétrole et de l'or, avant qu'un cessez-le-feu ne calme partiellement les marchés. Les tensions géopolitiques restent un risque majeur pour la stabilité régionale et les flux énergétiques.

Aux Etats-Unis, les droits de douane annoncés par Donald Trump ont été un coup dur pour la Chine au cœur des tensions commerciales, ripostant aux mesures américaines par des droits de douane élevés (125 % sur certains produits) et l'annulation de commandes à Boeing. Les négociations en Suisse en mai ont permis une trêve (tarifs réduits à 30 % côté américain, 10 % côté chinois), mais l'incertitude persiste. Les craintes d'un ralentissement économique ont pesé sur les marchés émergents, bien que certains aient bénéficié d'un report des investissements hors des États-Unis.

Malgré les menaces persistantes (hausse de 50% des droits de douane), les marchés européens ont plutôt bien résisté avec des entreprises qui ont affiché de bons résultats. Après avoir opté pour deux nouvelles baisses, la Banque Centrale Européenne (BCE) estime avoir maîtrisé l'inflation qui est retombée à 2 %. Cette décision pourrait marquer la fin d'un cycle d'assouplissement monétaire entamé il y a maintenant un an.

Cela contraste avec la situation américaine, où l'économie reste résiliente avec une augmentation des créations d'emplois en mai et des salaires qui continuent de progresser à un bon rythme. Cette solidité du marché du travail a ravivé les craintes d'une inflation persistante, incitant les investisseurs à revoir leurs anticipations sur les futures baisses de taux de la banque centrale américaine (FED). Jerome Powell, président de la Réserve fédérale, a confirmé une approche prudente, préférant attendre pour évaluer l'impact des droits de douane. Le rendement des taux obligataires à 10 ans américains a ainsi flirté avec les 4,5 %, reflétant ces inquiétudes. La baisse historique du dollar et la résilience relative de l'économie américaine ont dominé les débats, avec des incertitudes persistantes pour la suite de l'année.

Troisième trimestre 2025

Économie : l'application de droits de douanes et un contexte géopolitique compliqué n'entachent pas les performance des indices

Le trimestre s'est achevé avec une belle performance des indices boursiers : +7,12% pour le S&P 500 (en euro), +3,37% pour l'EuroStoxx et +1,43% pour le CAC40.

Aux Etats-Unis, la période a été dominée par un accord commercial majeur avec l'Union Européenne le 27 juillet, évitant une guerre tarifaire plus agressive. Cet accord a imposé un droit de douane de 15% en échange d'engagements d'achats européens massifs de biens américains, notamment dans l'énergie et l'armement. Si cet accord a été bien accueilli, il a aussi entraîné des craintes inflationnistes, les entreprises américaines commençant à répercuter le coût des droits de douane sur les consommateurs. Sur les marchés, les indices américains comme le S&P 500 ont connu une forte hausse, portés par le secteur de l'Intelligence Artificielle (IA). Les géants technologiques comme Nvidia ont publié des résultats exceptionnels, avec une capitalisation boursière dépassant les 4000 milliards de dollars. Les investissements prévus dans l'IA devraient atteindre des centaines de milliards de dollars dans les prochaines années, consacrant la domination américaine dans ce secteur. Enfin, face à un ralentissement du marché de l'emploi, la Réserve Fédérale a infléchi sa politique et a procédé à une baisse de ses taux directeurs. Le président de la Fed, Jerome Powell, considère que le rebond de l'inflation, lié aux droits de douane, n'est que temporaire.

Côté européen, l'accord commercial conclu avec les États-Unis est perçu comme déséquilibré en sa défaveur. L'Europe craint une perte de compétitivité, d'autant que les droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium (50%) sont maintenus et que des menaces tarifaires planent sur d'autres secteurs comme les semi-conducteurs. L'impact sur la croissance européenne est estimé à -0,4%. Par ailleurs, la situation politique en France a été une source majeure d'instabilité, avec l'annonce d'un vote de confiance, la chute inéluctable du gouvernement Bayrou, et l'absence de budget approuvé. Ces tensions ont conduit à un durcissement des taux d'emprunt français, qui dépassent désormais ceux de l'Italie et de la Grèce, et pèsent sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Malgré ce contexte, l'inflation s'est stabilisée autour de l'objectif de 2% de la BCE, qui prévoit une pause durable dans sa politique monétaire.

Les marchés actions européens, comme l'Eurostoxx 50, ont globalement progressé sur le trimestre, bien que les performances aient été tirées presque exclusivement par le secteur des financières et que les valeurs exportatrices aient souffert.

Enfin, le sommet d'Anchorage en Alaska entre Donald Trump et Vladimir Poutine n'a pas abouti à une percée diplomatique concernant la guerre en Ukraine. Aucun engagement concret n'a été pris de part et d'autre, laissant la paix dans la région comme un objectif lointain et maintenant une incertitude géopolitique.

Quatrième trimestre 2025

Économie : La hausse malgré les incertitudes géopolitiques

Le quatrième trimestre 2025 a confirmé la bonne tenue des marchés financiers, malgré un contexte marqué par une forte instabilité politique et géopolitique. Les actions mondiales ont poursuivi leur progression, soutenues par la résilience des bénéfices des entreprises et par la vigueur persistante du secteur technologique. Sur la période, le CAC 40 a progressé de 3,62 %, l'Euro Stoxx 50 de 5,16 % et le S&P 500, exprimé en euros, de 2,84 %, tandis que l'indice MSCI World affichait une hausse de 3,39 %.

Aux États-Unis, l'administration a été partiellement paralysée par un « shutdown » prolongé, conséquence de l'absence d'accord budgétaire au Congrès. Cette situation, bien que fréquente dans l'histoire américaine, a privé les investisseurs de nombreuses publications macroéconomiques, rendant l'analyse de la conjoncture plus délicate. Les communications parfois contradictoires des membres de la Réserve fédérale ont alimenté la volatilité, jusqu'à la décision de la Fed d'entamer en décembre un assouplissement monétaire avec une baisse de taux de 25 points de base. La banque centrale américaine justifie cette inflexion par un ralentissement progressif du marché du travail, même si l'économie dans son ensemble demeure robuste.

Les relations sino-américaines ont de nouveau pesé sur le climat de marché, la Chine ayant annoncé des restrictions sur les exportations de terres rares, suivies de menaces de nouveaux droits de douane par les États-Unis. En Europe, la période a également été marquée par une instabilité politique, notamment en France avec la chute rapide du premier gouvernement Lecornu. Malgré ce contexte, les marchés européens ont été portés par la bonne orientation des secteurs industriels et bancaires.

Le moteur principal du trimestre est resté la thématique de l'intelligence artificielle, qui continue d'exercer une influence déterminante sur les indices. Plusieurs géants technologiques ont publié des résultats spectaculaires : Nvidia a enregistré une hausse de plus de 60 % de son chiffre d'affaires au troisième trimestre, tandis qu'Alphabet a franchi une capitalisation historique de 4 000 milliards de dollars grâce au lancement de Gemini 3. Les entreprises du secteur poursuivent un cycle massif d'investissements, soutenant la demande en semi-conducteurs et en infrastructures électriques. Bien que certains observateurs évoquent un risque de surchauffe, les valorisations demeurent jugées absorbables au regard des dynamiques de croissance et de rentabilité.

Enfin, les matières premières ont connu des évolutions contrastées : l'or a poursuivi sa hausse en réaction aux incertitudes géopolitiques, tandis que l'argent et le cuivre ont enregistré une progression notable dans un contexte d'anticipation d'une demande industrielle accrue. À l'inverse, le pétrole a sous-performé, pénalisé par un ralentissement de la demande mondiale et par des anticipations de croissance plus modérées en Chine et en Europe.

Perspectives : une économie qui reste bien orientée

Pour 2026, le scénario central reste celui d'une normalisation progressive des politiques monétaires et d'une croissance mondiale résiliente. Aux États-Unis, la Réserve fédérale devrait poursuivre son cycle de baisse des taux au cours des prochains mois. La croissance devrait rester soutenue par l'assouplissement monétaire, les mesures budgétaires et les investissements massifs dans l'intelligence artificielle, malgré les effets différés des tensions commerciales.

En zone euro, l'environnement économique s'annonce plus équilibré. La croissance bénéficierait davantage de la demande intérieure et des plans de relance nationaux, tandis que l'inflation, proche de la cible, laisserait la Banque centrale européenne dans une posture d'attentisme. Le secteur bancaire européen, dopé par un contexte de marges d'intérêt toujours favorables, devrait continuer de contribuer positivement à la dynamique bénéficiaire régionale.

La Chine devrait poursuivre un rythme de croissance modéré, encadré par les autorités mais contraint par les vulnérabilités persistantes du secteur immobilier. Les marchés émergents apparaissent bien positionnés : leurs valorisations restent attractives, leurs perspectives bénéficiaires s'améliorent et un scénario de dépréciation progressive du dollar constituerait un soutien supplémentaire.

Dans l'ensemble, les perspectives pour 2026 restent positives, même si l'environnement demeure sensible aux chocs géopolitiques et aux risques liés à la soutenabilité des investissements dans la technologie.

PERFORMANCE DU FONDS

			Actif Net	Valeur Liquidative		Performance YTD
Libellé du portefeuille	ISIN	Part	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2025
LMdG Float-To-Fix 2027 (EUR)	FR0013371002	Part I	84,050,944.92	11 379,09	11,854,22	+4,18%
LMdG Float-To-Fix 2027 (EUR)	FR0013370988	Part R	400,876,010.15	112,58	116,98	+3,91%
		Total	484,926,955.07			

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 150 000 000,00**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 150 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	NEWEDGE GROUP

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
	2 526 950,00
Total	2 526 950,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

POLITIQUE DE BEST SÉLECTION

UBS La Maison de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements contrôle des risques, conformité et contrôle interne, juridique, gestion et la table de négociation et d'une évaluation régulière en comité broker sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant.

La politique de best selection est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 321-133 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires> ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa gestion, la SICAV promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure. Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le Profil de risque du fonds. Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos collaborateurs à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion (LMDG) vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, y compris le risque de durabilité, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux organismes de placements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM) transposée en droit français ; (iii) les articles L.533-22-2 du code monétaire et financier et l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les orientations de l'ESMA relatives aux politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la directive AIFM publiées le 14 octobre 2016 (les orientations); et (v) la position de l'AMF DOC-2013-11 concernant la rémunération versée par les gestionnaires de FIA.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages peuvent comprendre une place de parking, des indemnités de formation, des indemnités de représentation et des frais d'hébergement.

Rémunération variable

Les collaborateurs sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers).

La rémunération variable totale accordée ne doit pas remettre en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres en vue d'une gestion saine et prudente. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Paiement de la rémunération variable

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés à l'article 319-10,I, 3° et 4° du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération

Le Conseil de surveillance d'UBS LA MAISON de Gestion valide chaque année la politique de rémunération et s'assure de la conformité du dispositif avec la réglementation et les politiques du groupe en réexaminant ses principes généraux et les définitions des personnes identifiées en qualité de preneurs de risques

La politique de rémunération a ainsi été révisée pour s'appliquer exclusivement à UBS LA MAISON de Gestion.

La rémunération variable du personnel identifié d'UBS LA MAISON de Gestion est assujéti à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200 000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel ;
- L'acquisition se fera sur 5 ans ;
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué.

Le Conseil de surveillance effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Le dispositif de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion est également soumis au contrôle périodique du Groupe UBS.

Rapport quantitatif 2025

Divulgarion des rémunérations OPVCM	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	25	12	4
Rémunération fixe	2 349 120	1 220 000	423 120
Rémunération variable	616 400	388 900	96 000
Performance fees	0	0	0
Total (agrégat)	2 965 520	1 608 900	519 120

Note: Les personnes visées autres que les gérants sont les membres du conseil d'administration ou du directoire, les dirigeants, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que les personnes placées sous l'autorité de la SGP qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les personnes exerçant une fonction de direction et des preneurs de risques. La rémunération payée par la SICAV à personnes visées inclue une portion de la rémunération des délégués.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion
39 rue du Colisée
75008 PARIS

Email : www.lamaisondegestion.com/contacts.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV LMdG FLOAT-TO-FIX 2027

39, rue du Colisée - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

 Date :
2026.06.17
11:35:15
+02:00

Amaury Couplez
Associé



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

SICAV LMdG FLOAT-TO-FIX 2027

39, rue du Colisée - 75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la SICAV LMDG FLOAT-TO-FIX 2027,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense,

KPMG S.A.

 Date :
2026.06.17
11:35:07
+02:00

Amaury Couplez
Associé

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)	24 989 839,54	17 418 001,17
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	24 989 839,54	17 418 001,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	456 755 644,46	514 964 044,91
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	456 755 644,46	514 964 044,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	2 524 950,00	2 924 088,89
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	484 270 434,00	535 306 134,97
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 820 179,53	6 165 824,92
Comptes financiers		872 831,27
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	4 820 179,53	7 038 656,19
Total de l'actif I+II	489 090 613,53	542 344 791,16

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	466 497 014,32	513 133 631,58
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	18 429 940,75	25 354 424,23
Capitaux propres I	484 926 955,07	538 488 055,81
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	484 926 955,07	538 488 055,81
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 102 739,24	3 856 735,35
Concours bancaires	1 060 919,22	
Sous-total autres passifs IV	4 163 658,46	3 856 735,35
Total Passifs : I+II+III+IV	489 090 613,53	542 344 791,16

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	27 143 138,35	23 985 238,20
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme	-11 388,89	20 138,89
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	125 163,89	285 791,94
Sous-total produits sur opérations financières	27 256 913,35	24 291 169,03
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		-1 069,66
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-103 757,27	-111 442,26
Sous-total charges sur opérations financières	-103 757,27	-112 511,92
Total revenus financiers nets (A)	27 153 156,08	24 178 657,11
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 904 975,98	-5 016 284,58
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-4 904 975,98	-5 016 284,58
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	22 248 180,10	19 162 372,53
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 536 902,19	-31 867,32
Sous-total revenus nets I = (C+D)	20 711 277,91	19 130 505,21
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	3 360 861,05	486 969,64
Frais de transactions externes et frais de cession	-81 811,71	-253 891,69
Frais de recherche	-134 396,45	-116 103,71
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 144 652,89	116 974,24
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-399 981,52	46 588,63
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 744 671,37	163 562,87

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-5 329 253,84	6 330 822,48
Écarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-5 329 253,84	6 330 822,48
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	303 245,31	-270 466,33
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-5 026 008,53	6 060 356,15
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	18 429 940,75	25 354 424,23

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est d'offrir la performance d'un portefeuille constitué d'obligations de maturité 31 décembre 2027. La SICAV cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés ou souveraines de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale BBB- selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion) et de catégorie spéculative (de notation comprise entre BB+ et B- selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion). L'exposition à la catégorie spéculative en obligations en direct est comprise entre BB+ et B-. Une exposition à des notations inférieures n'est permise qu'à travers des investissements en fonds dans la limite de 10% de l'actif net.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	83 644 086,72	210 699 451,13	484 078 909,27	538 488 055,81	484 926 955,07
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) I en EUR					
Actif net	23 681 157,18	49 746 813,57	97 157 023,83	103 676 024,52	84 050 944,92
Nombre de titres	2 310,541	5 079,290	8 980,290	9 111,095	7 090,378
Valeur liquidative unitaire	10 249,18	9 794,04	10 818,91	11 379,09	11 854,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	55,44	-390,58	1,38	3,48	66,95
Capitalisation unitaire sur revenu	237,95	234,78	426,95	426,28	529,86
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) R en EUR					
Actif net	59 962 929,54	160 952 637,56	386 921 885,44	434 812 031,29	400 876 010,15
Nombre de titres	586 872,959	1 652 605,703	3 605 418,447	3 862 025,992	3 426 599,315
Valeur liquidative unitaire	102,17	97,39	107,31	112,58	116,98
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,55	-3,88	0,01	0,03	0,66
Capitalisation unitaire sur revenu	2,11	2,09	3,98	3,94	4,94

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance qui rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Une partie des frais de gestion peut rémunérer le placement de l'OPCVM effectué par un distributeur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème		
		Action R	Action I	Action J
Frais de gestion financière maximum ¹	Actif net	0,90%	0,65%	0,45%
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% avec un minimum de 50 000 euros TTC par an		
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Dépositaire : 102€ TTC maximum Société de gestion: Néant		
Commission de surperformance	Actif net	Néant		

¹ La société de gestion appliquera le taux minimum des frais de gestion sur une période dont le terme n'excède pas 30 juin 2020. Le taux minimum est 0%.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM affichés ci-dessus, les coûts :

- liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de la SICAV ;
- juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de la SICAV.
- les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RG AMF.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à la SICAV, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé (DIC).

Swing pricing

Les souscriptions ou rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

La société de gestion met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement afin de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions -rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, la valeur liquidative pourra être ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (respectivement négatif). L'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la valeur liquidative des porteurs présents dans le Fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus à une fréquence trimestrielle.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) R	Capitalisation	Capitalisation
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	538 488 055,81	484 078 909,27
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	50 733 748,74	103 550 915,21
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-124 358 428,63	-74 751 937,92
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	22 248 180,10	19 162 372,53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 144 652,89	116 974,24
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-5 329 253,84	6 330 822,48
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	484 926 955,07	538 488 055,81

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) I		
Actions souscrites durant l'exercice	1 438,629	16 788 257,29
Actions rachetées durant l'exercice	-3 459,346	-40 375 788,97
Solde net des souscriptions/rachats	-2 020,717	-23 587 531,68
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 090,378	
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) R		
Actions souscrites durant l'exercice	294 784,503	33 945 491,45
Actions rachetées durant l'exercice	-730 211,180	-83 982 639,66
Solde net des souscriptions/rachats	-435 426,677	-50 037 148,21
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 426 599,315	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) I FR0013371002	Capitalisation	Capitalisation	EUR	84 050 944,92	7 090,378	11 854,22
LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) R FR0013370988	Capitalisation	Capitalisation	EUR	400 876 010,15	3 426 599,315	116,98

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
FRANCE	13 148,33	5 560,62	4 829,92	2 757,79	13 148,33	
ALLEMAGNE	6 115,87		6 115,87		6 115,87	
ITALIE	5 725,64		5 725,64		5 725,64	
Total	24 989,84	5 560,62	16 671,43	2 757,79	24 989,84	

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	456 755,64	451 621,39	5 134,25		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-1 060,92				-1 060,92
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		451 621,39	5 134,25		-1 060,92

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations				236 382,89	47 447,64	97 891,06	75 034,06
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers							
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-1 060,92						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	-1 060,92			236 382,89	47 447,64	97 891,06	75 034,06

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif Dépôts Actions et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Créances Comptes financiers Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Emprunts Dettes Comptes financiers Hors-bilan Devises à recevoir Devises à livrer Futures options swaps Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif Obligations convertibles en actions Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Hors-bilan Dérivés de crédits			
		11 286,26	13 703,58
	326 364,53	130 391,11	
			150 000,00
Solde net	326 364,53	141 677,37	163 703,58

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
NEWEDGE GROUP	2 524,95	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
SG SECURITIES (PARIS)	4 411,78	
SOCIETE GENERALE PAR	5,99	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
SG SECURITIES (PARIS)		2 526,95

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	294 030,85
	Coupons et dividendes en espèces	108 375,00
	Collatéraux	4 417 773,68
Total des créances		4 820 179,53
Dettes		
	Rachats à payer	121 770,52
	Frais de gestion fixe	420 143,57
	Collatéraux	2 526 950,00
	Autres dettes	33 875,15
Total des dettes		3 102 739,24
Total des créances et des dettes		1 717 440,29

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	716 669,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 188 306,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	20 711 277,91	19 130 505,21
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	20 711 277,91	19 130 505,21
Sommes distribuables au titre du revenu net	20 711 277,91	19 130 505,21

Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	3 756 918,71	3 883 946,29
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	3 756 918,71	3 883 946,29
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 756 918,71	3 883 946,29
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	3 756 918,71	3 883 946,29
Total	3 756 918,71	3 883 946,29
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	16 954 359,20	15 246 558,92
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	16 954 359,20	15 246 558,92
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	16 954 359,20	15 246 558,92
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	16 954 359,20	15 246 558,92
Total	16 954 359,20	15 246 558,92
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 744 671,37	163 562,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 744 671,37	163 562,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 744 671,37	163 562,87

Action LMDG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	474 750,80	31 733,76
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	474 750,80	31 733,76
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	474 750,80	31 733,76
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	474 750,80	31 733,76
Total	474 750,80	31 733,76
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action LMDG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 269 920,57	131 829,11
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 269 920,57	131 829,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 269 920,57	131 829,11
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	2 269 920,57	131 829,11
Total	2 269 920,57	131 829,11
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			24 989 839,54	5,15
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			24 989 839,54	5,15
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			5 560 623,16	1,15
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	56 737	5 560 623,16	1,15
Divertissement			4 829 922,62	1,00
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	4 900 000	4 829 922,62	1,00
Logiciels			11 841 506,26	2,43
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	6 200 000	5 725 638,00	1,18
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	6 300 000	6 115 868,26	1,25
Soins et autres services médicaux			2 757 787,50	0,57
CLARIANE 1.875% PERP CV	EUR	65 000	2 757 787,50	0,57
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			456 755 644,46	94,19
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			456 755 644,46	94,19
Assurance			28 739 363,24	5,93
A 3.375% 06-07-47 EMTN	EUR	5 350 000	5 470 488,60	1,13
ALLIANZ SE 3.099% 06-07-47	EUR	2 900 000	2 957 398,11	0,61
ASS GENERALI 5.0% 08-06-48	EUR	3 400 000	3 657 903,97	0,75
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	4 900 000	4 659 792,27	0,96
CNP ASSURANCES 4.5% 10-06-47	EUR	6 300 000	6 591 703,38	1,37
SCOR 3.25% 05-06-47	EUR	5 300 000	5 402 076,91	1,11
Automobiles			13 204 994,68	2,72
General Motors Financial Co Inc 0.6% 20-05-27	EUR	6 000 000	5 872 804,93	1,21
NEMAK SAB CV 2.25% 20-07-28	EUR	2 800 000	2 708 797,86	0,56
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	4 800 000	4 623 391,89	0,95
Banques commerciales			156 809 527,73	32,33
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	3 300 000	3 360 243,76	0,69
BARCLAYS 0.877% 28-01-28	EUR	4 350 000	4 309 751,06	0,89
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	3 850 000	3 832 446,90	0,79
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	6 300 000	6 381 824,92	1,32
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	4 400 000	4 330 949,53	0,89
BPCE ZCP 17-02-27 EMTN	EUR	3 000 000	4 182 150,00	0,86
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	EUR	5 800 000	5 642 648,78	1,16
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	4 900 000	4 860 413,37	1,00
CAIXABANK 0.75% 26-05-28 EMTN	EUR	4 400 000	4 313 200,05	0,89
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	4 900 000	5 445 196,49	1,12
CMZB FRANCFORT 6.5% 06-12-32	EUR	4 900 000	5 209 055,08	1,07
CRED AGRI SA 2.625% 17-03-27	EUR	4 350 000	4 445 955,93	0,92
CRED SUIS SA GROUP AG 0.65% 14-01-28	EUR	6 400 000	6 318 878,25	1,30
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 1.75% 17-01-28	EUR	4 400 000	4 379 604,49	0,90
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 4.0% 24-06-32	EUR	6 300 000	6 505 347,64	1,34
ERSTE GR BK 0.875% 15-11-32	EUR	5 800 000	5 610 065,10	1,16
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03-08-27	EUR	2 000 000	2 140 116,16	0,44

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	6 800 000	7 271 089,10	1,50
ING GROEP NV 1.0% 16-11-32	EUR	7 800 000	7 553 401,93	1,57
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	6 800 000	7 268 634,58	1,50
MONTE PASCHI 4.75% 15-03-29	EUR	4 000 000	4 304 061,10	0,89
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 0.406% 29-10-27	EUR	4 800 000	4 727 982,64	0,97
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.625% 29-10-28	EUR	4 800 000	5 006 670,90	1,03
NATWEST GROUP 1.043% 14-09-32	EUR	6 800 000	6 630 197,29	1,37
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	3 800 000	3 890 439,22	0,80
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	4 900 000	5 166 604,64	1,07
STANDARD CHARTERED 1.2% 23-09-31	EUR	4 800 000	4 754 108,05	0,98
SWEDBANK AB 3.625% 23-08-32	EUR	4 800 000	4 919 244,16	1,01
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	5 000 000	5 124 533,90	1,06
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 145 675,89	0,85
WELLS FARGO AND 1.5% 24-05-27	EUR	4 800 000	4 779 036,82	0,99
Compagnies aériennes			6 431 647,99	1,33
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	EUR	6 300 000	6 431 647,99	1,33
Composants automobiles			11 155 820,61	2,30
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	5 800 000	6 021 572,89	1,24
IHO VERWALTUNGS AUTRE R+0.0% 15-05-28	EUR	4 850 000	5 134 247,72	1,06
Construction et ingénierie			1 513 023,18	0,31
ABERTIS FINANCE BV 2.625% PERP	EUR	1 500 000	1 513 023,18	0,31
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			8 652 566,74	1,78
CARREFOUR 1.0% 17-05-27 EMTN	EUR	1 800 000	1 776 363,41	0,37
MACQUARIE GROUP 0.35% 03-03-28	EUR	2 500 000	2 388 133,56	0,49
TEREOS FINANCE GROUPE I 4.75% 30-04-27	EUR	1 400 000	1 412 153,94	0,29
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15-04-28	EUR	3 000 000	3 075 915,83	0,63
Divertissement			2 856 881,22	0,59
NETFLIX 3.625% 15-05-27	EUR	2 800 000	2 856 881,22	0,59
Electricité			28 986 426,16	5,98
EDF 2.625% PERP	EUR	6 800 000	6 747 320,96	1,39
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	4 900 000	5 154 809,06	1,06
ENBW ENERGIE BADENWUERTEMBERG 1.625% 05-08-79	EUR	5 300 000	5 223 794,71	1,08
ENEL 1.375% PERP	EUR	5 800 000	5 664 702,68	1,17
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	5 800 000	6 195 798,75	1,28
Logiciels			8 828 592,55	1,82
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	2 817 000	2 972 953,82	0,61
PVH EX PHILLIPS VAN HEUSEN 3.125% 15-12-27	EUR	5 800 000	5 855 638,73	1,21
Marchés de capitaux			53 294 877,34	10,99
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	4 400 000	4 766 631,21	0,98
AIB GROUP 2.25% 04-04-28 EMTN	EUR	4 350 000	4 406 131,09	0,91
BANCO SANTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	2 300 000	2 482 889,38	0,51
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 2.157% 16-12-27	EUR	1 900 000	1 870 116,64	0,39
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	EUR	4 900 000	5 065 661,28	1,04
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.75% 02-11-28	EUR	5 000 000	4 821 075,34	0,99
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 6.5% 08-02-33	EUR	1 500 000	1 702 020,31	0,35

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OTP BANK 6.125% 05-10-27 EMTN	EUR	4 800 000	5 002 528,11	1,03
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% 20-12-32	EUR	6 800 000	7 274 319,56	1,51
REPSOL INTL FINANCE BV 2.5% PERP	EUR	5 300 000	5 372 925,46	1,11
UNITED GROUP BV 5.25% 01-02-30	EUR	4 800 000	4 902 688,00	1,01
ZF FINANCE 2.25% 03-05-28 EMTN	EUR	5 800 000	5 627 890,96	1,16
Médias			1 429 708,33	0,29
VZ VENDOR FINANCING BV 2.875% 15-01-29	EUR	1 500 000	1 429 708,33	0,29
Papier et industrie du bois			3 019 714,17	0,62
SAPPI PAPIER 3.625% 15-03-28	EUR	3 000 000	3 019 714,17	0,62
Pétrole et gaz			16 026 222,02	3,30
ENI 2.0% PERP	EUR	5 800 000	5 794 524,16	1,19
MOL HUNGARIAN OIL & GAS	EUR	4 800 000	4 709 988,16	0,97
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	5 600 000	5 521 709,70	1,14
Produits alimentaires			3 549 067,33	0,73
PICARD GROUPE 6.375% 01-07-29	EUR	3 400 000	3 549 067,33	0,73
Produits chimiques			8 663 939,18	1,79
CELANESE US HOLDINGS LLC 2.125% 01-03-27	EUR	5 100 000	5 141 044,52	1,06
SYNG FIN 1.25% 10-09-27 EMTN	EUR	3 600 000	3 522 894,66	0,73
Produits pharmaceutiques			18 647 071,08	3,85
BAYER 0.75% 06-01-27	EUR	3 000 000	2 969 923,36	0,61
BAYER 3.125% 12-11-79	EUR	4 900 000	4 861 526,61	1,00
DUFY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	3 000 000	3 030 135,00	0,62
DUFY ONE BV 4.75% 18-04-31	EUR	2 000 000	2 091 639,44	0,43
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 3.75% 09-05-27	EUR	5 600 000	5 693 846,67	1,19
Services aux collectivités			4 974 552,92	1,03
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	EUR	5 100 000	4 974 552,92	1,03
Services aux entreprises			16 377 126,79	3,38
AUCHAN 3.25% 23-07-27 EMTN	EUR	6 300 000	6 390 882,68	1,32
CMA CGM 5.5% 15-07-29	EUR	3 000 000	3 188 656,30	0,66
ELO 5.875% 17-04-28 EMTN	EUR	6 300 000	6 797 587,81	1,40
Services de télécommunication diversifiés			5 280 405,97	1,09
TELEFONICA EUROPE BV 2.875% PERP	EUR	5 300 000	5 280 405,97	1,09
Services de télécommunication mobile			4 851 624,67	1,00
SOFTBANK GROUP 2.875% 06-01-27	EUR	4 800 000	4 851 624,67	1,00
Services financiers diversifiés			40 185 451,01	8,29
AFFLELOU SAS 6.0% 25-07-29	EUR	3 850 000	4 120 738,42	0,85
AVIS BUDGET FINANCE 7.0% 28-02-29	EUR	3 400 000	3 588 888,89	0,74
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.625% 15-11-27	EUR	8 100 000	7 954 892,94	1,64
CRITERIA CAIXAHOLDING SAU 0.875% 28-10-27	EUR	4 900 000	4 760 027,14	0,98
GE CAP 4.625% 22/02/27 *EUR	EUR	4 850 000	5 162 377,87	1,06
PSA BANQUE FRANCE 3.5% 19-07-27	EUR	3 900 000	4 018 097,34	0,83
UPJOHN FINANCE BV 1.362% 23-06-27	EUR	6 300 000	6 234 598,15	1,29
VOLVO TREASURY AB 2.0% 19-08-27	EUR	4 350 000	4 345 830,26	0,90

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			4 973 396,38	1,03
NYKREDIT 3.875% 05-07-27 EMTN	EUR	4 800 000	4 973 396,38	1,03
Sociétés commerciales et de distribution			2 807 181,00	0,58
LOXAM SAS 6.375% 31-05-29	EUR	3 000 000	2 807 181,00	0,58
Transport routier et ferroviaire			5 496 462,17	1,13
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01-06-29	EUR	5 300 000	5 496 462,17	1,13
Total			481 745 484,00	99,34

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
ITRAXX EUROPE S38 V1	150 000 000	2 524 950,00		150 000 000,00
Sous-total 4.		2 524 950,00		150 000 000,00
Total		2 524 950,00		150 000 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	481 745 484,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	2 524 950,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	4 820 179,53
Autres passifs (-)	-4 163 658,46
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	484 926 955,07

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) I	EUR	7 090,378	11 854,22
Action LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) R	EUR	3 426 599,315	116,98

6. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) - Action R

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR0013370988

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 3 décembre 2025.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou la "SICAV") est une Société d'investissement à Capital Variable de droit français.

Durée

L'échéance de la SICAV est au 31 décembre 2027 sauf prorogation. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

La SICAV cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés ou souveraines de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale BBB- selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion) et de catégorie spéculative (de notation comprise entre BB+ et B selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion) sans se référer à un quelconque indice. L'exposition à la catégorie spéculative en obligations en direct est comprise entre BB+ et B-. Une exposition à des notations inférieures n'est permise qu'à travers des investissements en fonds dans la limite de 10% de l'actif net. La SICAV met en œuvre une stratégie de portage. L'actif est investi pour 90% minimum en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027 exclusivement libellées en euro. La maturité effective des titres est évaluée en fonction de la maturité finale et des dates d'exercice de l'option de remboursement anticipé par l'émetteur. Le portefeuille de portage sera constitué au plus tard le 31 décembre 2022. Une fois le portefeuille de portage constitué, le gérant peut être amené à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire. Ces opérations, de nature occasionnelle, peuvent intervenir dans le cas d'une éventuelle opportunité de vente avant terme si la performance d'une obligation est très supérieure à la trajectoire initialement escomptée. À l'inverse, une forte détérioration du profil de risque d'un émetteur peut inciter l'équipe de gestion à céder un instrument avant son échéance. Pour les souscriptions effectuées après la constitution du portefeuille de portage, le gérant investit dans des titres de caractéristiques semblables à ceux présents dans le portefeuille, de sorte que la stratégie de la SICAV reste inchangée. Les souscripteurs qui investissent dans la SICAV en cours de vie capteront le rendement résiduel du fonds à leur date de souscription. L'actif peut être exposé à des obligations dont la maturité statutaire excède de plus de 6 mois le 31 décembre 2027 si le gérant estime qu'il existe une probabilité élevée qu'elles soient remboursées à l'initiative de l'émetteur au plus tard le 30 juin 2028 ou si le titre dispose d'un put investisseur dont la date est antérieure au 30/06/2028. L'actif est géré dans la perspective d'une détention jusqu'à l'échéance. La stratégie vise à acquérir des instruments de taux présentant un rendement en adéquation avec le risque crédit (notamment au regard de la prime de risque de crédit, selon les hypothèses de l'équipe de gestion) à la maturité de portefeuille, sans fournir une garantie en capital. La politique de sélection repose d'une part sur une approche essentiellement qualitative basée sur l'analyse crédit des émetteurs et d'autre part sur

les anticipations d'évolution des marchés de taux. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion privilégie sa propre analyse de crédit, qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs, qu'elle peut compléter avec des informations émanant des agences de notation. À compter du 1er janvier 2027 et jusqu'au 30 juin 2028, pendant la phase de remboursement des instruments en portefeuille, le recours aux instruments monétaires sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net de la SICAV. La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : - 0% à 130% en instruments de taux du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation dont : - 0% à 40% en instruments de taux et/ou crédit de catégorie spéculative ; - 0% à 25% sur des émetteurs des marchés émergents ; - 0% à 10% en tous types d'obligations convertibles. La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -0,2 et +5. La valorisation des investissements s'effectue au prix d'achat au moment de l'acquisition. La valorisation jusqu'à la maturité des instruments s'effectue au milieu de fourchette de prix (mid) pour l'intégralité de la durée de vie du fonds. L'investissement dans les obligations d'entreprises peut faire face à des différents risques comme le risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisent, ceci pourrait conduire à une baisse de la valeur liquidative du fonds. En vue d'exposer le portefeuille ou en vue de le couvrir, le gérant peut utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés à terme, réglementés ou organisés, français ou étrangers, ainsi que sur le marché de gré à gré avec des contreparties autorisées pour les opérations de change à terme. L'exposition du fonds au marché de crédit est effectuée au travers de dérivés de crédit, à hauteur de 30% de l'actif net du fonds.

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 3,583 années

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

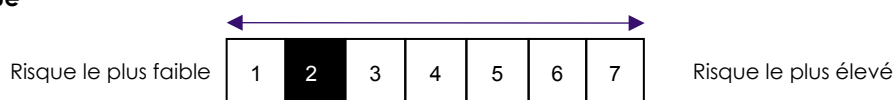
Dépositaire : CACEIS BANK.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 39 rue du Colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures auprès du dépositaire CACEIS Bank, et exécutées sur la base de la valeur liquidative à cours inconnu datée de ce même jour et calculée en J+1; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 31 décembre 2027.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque de change, le risque de taux, le risque de crédit, le risque lié aux investissements sur des titres spéculatifs.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 3,583 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3.583 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 500 EUR	3 770 EUR
	Rendement annuel moyen	-45,04 %	-17,72 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 070 EUR	9 180 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,35 %	-1,69 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 EUR	11 250 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,28 %	2,38 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 850 EUR	12 780 EUR
	Rendement annuel moyen	8,53 %	5,03 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit/son proxy entre octobre 2018 et juin 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit/son proxy entre janvier 2018 et septembre 2021.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et novembre 2023.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3.583 années
Coûts totaux	286 EUR	1 048 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,9%	1,8%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,2 % avant déduction des coûts et de 2,4 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,5% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 150 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,0% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	100 EUR
Coûts de transaction	0,36% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	36 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour cet OPCVM.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 3,583 années

Cette SICAV a été créée pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante :

reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) - Action I

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR0013371002

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 3 décembre 2025.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou la "SICAV") est une Société d'investissement à Capital Variable de droit français.

Durée

L'échéance de la SICAV est au 31 décembre 2027 sauf prorogation. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

La SICAV cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés ou souveraines de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale BBB- selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion) et de catégorie spéculative (de notation comprise entre BB+ et B selon Standard & Poor's ou de risque équivalent selon l'analyse de la société de gestion) sans se référer à un quelconque indice. L'exposition à la catégorie spéculative en obligations en direct est comprise entre BB+ et B-. Une exposition à des notations inférieures n'est permise qu'à travers des investissements en fonds dans la limite de 10% de l'actif net. La SICAV met en œuvre une stratégie de portage. L'actif est investi pour 90% minimum en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027 exclusivement libellées en euro. La maturité effective des titres est évaluée en fonction de la maturité finale et des dates d'exercice de l'option de remboursement anticipé par l'émetteur. Le portefeuille de portage sera constitué au plus tard le 31 décembre 2022. Une fois le portefeuille de portage constitué, le gérant peut être amené à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire. Ces opérations, de nature occasionnelle, peuvent intervenir dans le cas d'une éventuelle opportunité de vente avant terme si la performance d'une obligation est très supérieure à la trajectoire initialement escomptée. À l'inverse, une forte détérioration du profil de risque d'un émetteur peut inciter l'équipe de gestion à céder un instrument avant son échéance. Pour les souscriptions effectuées après la constitution du portefeuille de portage, le gérant investit dans des titres de caractéristiques semblables à ceux présents dans le portefeuille, de sorte que la stratégie de la SICAV reste inchangée. Les souscripteurs qui investissent dans la SICAV en cours de vie capteront le rendement résiduel du fonds à leur date de souscription. L'actif peut être exposé à des obligations dont la maturité statutaire excède de plus de 6 mois le 31 décembre 2027 si le gérant estime qu'il existe une probabilité élevée qu'elles soient remboursées à l'initiative de l'émetteur au plus tard le 30 juin 2028 ou si le titre dispose d'un put investisseur dont la date est antérieure au 30/06/2028. L'actif est géré dans la perspective d'une détention jusqu'à l'échéance. La stratégie vise à acquérir des instruments de taux présentant un rendement en adéquation avec le risque crédit (notamment au regard de la prime de risque de crédit, selon les hypothèses de l'équipe de gestion) à la maturité de portefeuille, sans fournir une garantie en capital. La politique de sélection repose d'une part sur une approche essentiellement qualitative basée sur l'analyse crédit des émetteurs et d'autre part sur

les anticipations d'évolution des marchés de taux. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion privilégie sa propre analyse de crédit, qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs, qu'elle peut compléter avec des informations émanant des agences de notation. À compter du 1er janvier 2027 et jusqu'au 30 juin 2028, pendant la phase de remboursement des instruments en portefeuille, le recours aux instruments monétaires sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net de la SICAV. La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : - 0% à 130% en instruments de taux du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation dont : - 0% à 40% en instruments de taux et/ou crédit de catégorie spéculative ; - 0% à 25% sur des émetteurs des marchés émergents ; - 0% à 10% en tous types d'obligations convertibles. La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -0,2 et +5. La valorisation des investissements s'effectue au prix d'achat au moment de l'acquisition. La valorisation jusqu'à la maturité des instruments s'effectue au milieu de fourchette de prix (mid) pour l'intégralité de la durée de vie du fonds. L'investissement dans les obligations d'entreprises peut faire face à des différents risques comme le risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisent, ceci pourrait conduire à une baisse de la valeur liquidative du fonds. En vue d'exposer le portefeuille ou en vue de le couvrir, le gérant peut utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés à terme, réglementés ou organisés, français ou étrangers, ainsi que sur le marché de gré à gré avec des contreparties autorisées pour les opérations de change à terme. L'exposition du fonds au marché de crédit est effectuée au travers de dérivés de crédit, à hauteur de 30% de l'actif net du fonds.

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 3,583 années

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

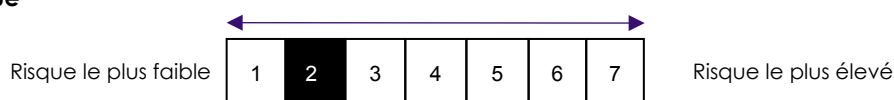
Dépositaire : CACEIS BANK.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 39 rue du Colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures auprès du dépositaire CACEIS Bank, et exécutées sur la base de la valeur liquidative à cours inconnu datée de ce même jour et calculée en J+1; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 31 décembre 2027.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque de change, le risque de taux, le risque de crédit, le risque lié aux investissements sur des titres spéculatifs.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: **3,583 années.**

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3.583 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 500 EUR	3 770 EUR
	Rendement annuel moyen	-45,05 %	-17,72 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 090 EUR	9 180 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,12 %	-1,69 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 980 EUR	11 250 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,21 %	2,38 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 880 EUR	12 780 EUR
	Rendement annuel moyen	8,81 %	5,03 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit/son proxy entre janvier 2019 et septembre 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit/son proxy entre février 2018 et octobre 2021.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et novembre 2023.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3.583 années
Coûts totaux	261 EUR	1 048 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,6%	1,8%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,2 % avant déduction des coûts et de 2,4 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,5% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 150 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,8% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	75 EUR
Coûts de transaction	0,36% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	36 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour cet OPCVM.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 3,583 années

Cette SICAV a été créée pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis,
du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit: LMDG FLOAT TO FIX 2027 (EUR)

Identifiant d'entité juridique: UBS LA MAISON de Gestion – Code LEI : 9695000S6UHSY8EP5F48

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **Investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il contiendra une proportion minimal de % d'investissements durables : ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Ce produit financier ne se fixe pas d'objectifs relatifs aux caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le processus de construction du portefeuille repose sur des filtres d'exclusions sectorielles et normatives afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac, les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0.

Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : www.lamaisondegestion.com

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

La société de gestion a souscrit aux outils d'un fournisseur de données extra-financières (MSCI) permettant d'accéder aux notations et analyses ESG (Environnementales, sociales et de gouvernance) des entreprises. La méthodologie de notation de MSCI consiste à calculer l'exposition et évaluer la sensibilité de chaque entreprise aux risques et opportunités liés aux thématiques ESG.

Pour parvenir à une notation ESG finale, la moyenne pondérée des scores individuels des principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont calculés, puis normalisés par rapport aux pairs du secteur.

Ce score final est compris entre une note de AAA ou 10 (meilleure) et CCC ou 0 (pire). Le score final moyen du portefeuille sera supérieur au score moyen de l'univers d'investissement.

Au 31 décembre 2024, le score final du portefeuille était de 7.20 et celui de son univers de 6.90. Le score du fonds était donc supérieur de 4.35% à celui de son univers. Le pourcentage d'encours investis en titres de score strictement supérieur au score moyen de l'univers était de 68%.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	29/12/2023	31/12/2024
Moyenne du portefeuille	6.98	7.2
Moyenne de l'univers	5.99	6.9
Encours investis en titres dont la notation est supérieure à la moyenne de l'univers	77%	68%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable. Le produit promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

— — — Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

— — — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Non applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Non applicable



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

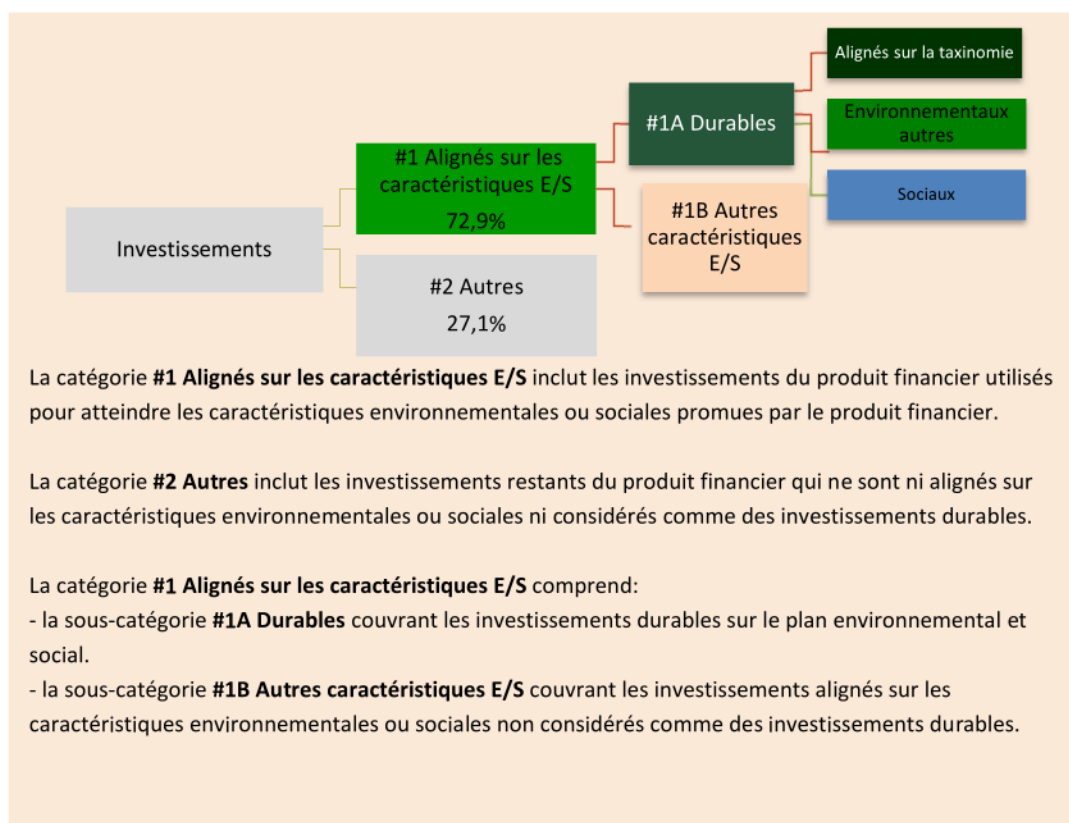
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 29/12/2023 – 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Raiffeisen Bank International Nts. 20.12.32v	Finance	1.94%	Autriche
BFCM MTN 15.11.27	Finance	1.53%	France
HSBC Holdings MTN 16.11.32v	Finance	1.42%	Royaume-Uni
Intesa Sanpaolo MTN 08.03.28v	Finance	1.41%	Italie
ING Groep MTN 16.11.32v	Finance	1.40%	Pays-Bas
BPCE MTN 17.02.27	Finance	1.39%	France
Natwest Group MTN 14.09.32v	Finance	1.27%	Royaume-Uni
E. D. F. Nts. 01.06.2170v	Utilities	1.26%	France
Deutsche Bank MTN 24.06.32v	Finance	1.24%	Allemagne
Credit Suisse Group Bds. 14.01.28V	Finance	1.24%	Suisse



La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité?



● Quelle était l'allocation des actifs?

Au 31 décembre 2024, 72.9 % de votre portefeuille était aligné sur les caractéristiques E/S.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

L'allocation d'actifs du fonds LMDG FLOAT TO FIX 2027 (EUR) était principalement composée d'obligations du secteur financier.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

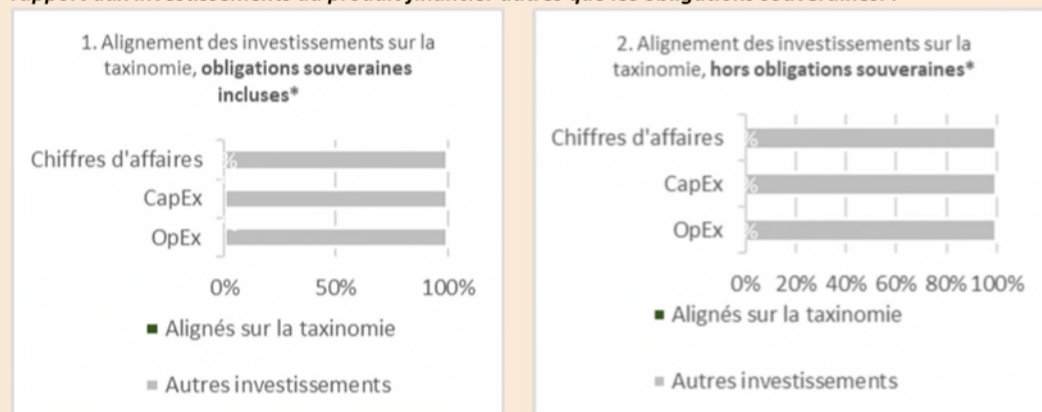
À ce jour, les investissements ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de faible émission de carbone et ont, entre autres, des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Non applicable.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Non applicable. Premier exercice du fonds.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissement durables sur le plan social?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » était composée des liquidités et des instruments non notés utilisés à des fins de liquidité et de gestion du risque de portefeuille. Cette catégorie peut aussi inclure des instruments non notés pour lesquels la donnée nécessaire à la mesure des objectifs environnementaux ou sociaux n'est pas disponible.

La finalité des investissements devant appartenir à la catégorie « #2 Autres » est double :

- Investir sur des valeurs qui ne sont pas présentes dans l'univers d'investissement mais dont la notation est supérieure à la notation moyenne de l'univers.
- Investir sur des valeurs appartenant à l'univers d'investissement mais non-notées



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds, les titres investis font l'objet du processus de sélection mentionné en page 2 de cette annexe.

Au cours de la période, une revue trimestrielle de l'univers d'investissement est effectuée afin de mettre à jour l'univers investissable en fonction de l'évolution des scores MSCI des émetteurs. En cas de dégradation du score moyen du portefeuille en dessous du score moyen de l'univers, les gestionnaires de portefeuilles sont notifiés et doivent effectuer les aménagements nécessaires de la position dans les meilleures conditions et dans l'intérêt des porteurs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Ce produit financier ne dispose pas d'un indice de référence durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***
Non applicable